

Groupement des simulations / calculs de revenus 2026

1. ADMINISTRATION D'ANTISPASMODIQUES INTRATHÉCAUX ASSISTÉE PAR POMPE POUR DES TROUBLES DU MOUVEMENT SÉVÈRES ET CHRONIQUES, PAR EXEMPLE AVEC SynchroMed™ II, SynchroMed™ III

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er Jour Coût - Rémunération Poids/ 4/3)	Cost - weight/Jour	

Test

G82.42	G82.61 !	89.15.40	03.90.10	01	B60B	M	Paraplégie / Tétraplégie	0,844	6,3	1	0,505	15	0,136	CHF 8'440
G35.20		89.15.40	03.90.10	01	B68B	M	Sclérose en plaques et ataxie cérébelleuse	0,758	5,5	1	0,348	12	0,13	CHF 7'580
G80.0	M62.40	89.15.40	03.90.10	01	B85A	M	Maladies dégénératives du système nerveux présentant des CC extrêmement sévères ou des diagnostics complexes ou neurologiques, ou une paralysie cérébrale ou un âge < 16 ans. ou un diagnostic aggravant ou une para-/tétraplégie	1,125	7,5	1	0,536	17	0,156	CHF 11'250
G95.83		89.15.40	03.90.10	01	B60B	M	Paraplégie / Tétraplégie	0,844	6,3	1	0,505	15	0,136	CHF 8'440
S06.20	X59.9	89.15.40	03.90.10	01	B81C	M	D'autres maladies du système nerveux,	0,739	5,9	1	0,335	13	0,127	CHF 7'390

Implantation de la pompe

G82.42	G82.61 !	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
G35.20		03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
G80.0	M62.40	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
G95.83		03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
S06.20	X59.9	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710

Changement de pompe

Z45.1		03.9B.11		01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-------	------------

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost - weight/ Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids/ 4/3)	Cost - weight/ Jour	

Explantation de la pompe

Z45.1		03.9B.31		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après un traitement achevé ou une condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Explantation du cathéter

Z45.1		03.99.41		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après un traitement achevé ou une condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision de la pompe sans remplacement

Z45.1		03.9B.21		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après un traitement achevé ou une condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision du cathéter ou de la pompe

Z45.1		03.99.21		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Remplissage de la pompe

Z45.1		00.98.10		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après un traitement achevé ou une condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

- 1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).
- 2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).
- 3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.
- 4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.



SynchroMed™ III

CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.98 Remplissage et programmation d'une pompe d'infusion entièrement implantée et programmable

Code CHOP	Texte CHOP
00.98.10	Remplissage et programmation d'une pompe d'infusion entièrement implantée, programmable, à débit constant et profil quotidien variable

03.90 Insertion d'un cathéter dans le canal rachidien pour l'infusion de substances thérapeutiques ou palliatives

Code : Implantation ou remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale (03.9B.1-) *Note* : Insertion d'un cathéter dans l'espace épidural, sous-arachnoïdien ou sous-dural de la colonne vertébrale avec perfusion intermittente ou continue d'un médicament (également avec la création d'un réservoir)

Code CHOP	Texte CHOP
03.90.10	Insertion ou remplacement d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale, cathéter temporaire pour perfusion de test
03.90.11	Insertion ou remplacement d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale, cathéter permanent pour perfusion continue

03.99 Autres opérations sur la moelle épinière et les structures du canal spinal

Code CHOP	Texte CHOP
03.99.21	Chirurgie du système du liquide céphalorachidien, révision d'un réservoir sous-cutané, d'un cathéter ou d'une pompe à médicaments pour perfusion intrathécale et épidurale
03.99.41	Retrait d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale

03.9B Procédures sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et périurale

EXCL. Interventions sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intraveineuse (39.9A.2-) Procédures sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intraventriculaire (02.98.-)

Code CHOP	Texte CHOP
03.9B.11	Implantation ou remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale avec profil variable programmable quotidien
03.9B.21	Révision sans remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et périurale
03.9B.31	Retrait d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour la perfusion intrathécale et épidurale

89.15 Autres études non invasives sur la fonction neurologique

Code CHOP	Texte CHOP
89.15.40	Examen neurologique des troubles du mouvement, examen de la pharmacosensibilité par test quantitatif

Abréviations : Code. Eb. = Code également, EXCL. = exclusif

2. ADMINISTRATION D'ANALGÉSIE INTRATHÉCAL ASSISTÉE PAR POMPE POUR LA DOULEUR SÉVÈRE ET CHRONIQUE, PAR EXEMPLE AVEC SynchroMed™ II, SynchroMed™ III

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost-weight/Jour	1er jour Coût Rémunération Poids/ 4/3)	Cost-weight/Jour	
Test														
M79,66	T91.3	89.15.50	03.90.10	08	I71B	M	Maladies ou entorses musculaires et tendines, élongations, âge > 15 ans	0,553	4,4	1	0,239	10	0,12	CHF 5'530
G54.6	T87.3+ Cause externe	89.15.50	03.90.10	01	B71C	M	Maladies des nerfs crâniens et des nerfs périphériques	0,658	5	1	0,296	12	0,138	CHF 6'580
M79,63	M89.03	89.15.50	03.90.10	08	I71B	M	Maladies ou entorses musculaires et tendines, élongations, âge > 15 ans	0,553	4,4	1	0,239	10	0,12	CHF 5'530
M54.5	M96.1	89.15.50	03.90.10	08	I68D <16J=I68C	M	Maladies et lésions non chirurgicales de la région de la colonne vertébrale, âge > 15 ans	0,573	5	1	0,256	12	0,109	CHF 5'730
M54.5	C41.4	89.15.50	03.90.10	08	I68D <16J=I68C	M	Maladies et blessures non chirurgicales dans la région vertébrale, âge > 15 ans et plus d'un jour d'occupation	0,573	5	1	0,256	12	0,109	CHF 5'730
Implantation de la pompe														
M79,66	T91.3	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
G54.6	T87.3+ Cause externe	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
M79,63	M89.03	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
M54.5	M96.1	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
M54.5	C41.4	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
Changement de pompe														
Z45.1		03.9B.11		01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,871	4,6	1	0,366	12	0,276	CHF 28'710
Explantation de la pompe														
Z45.1		03.9B.31		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition post-transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0 231	10	0,1	CHF 5'180

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids/ 4/3)	Cost - weight/Jour	

Explantation du cathéter

Z45.1		03.99.41		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe, plus d'un jour d'occupation	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision de la pompe sans remplacement

Z45.1		03.9B.21		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe, plus d'un jour d'occupation	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision du cathéter ou de la pompe

Z45.1		03.99.21		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Remplissage de la pompe

Z45.1		00.98.10		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe, plus d'un jour d'occupation	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------



1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).

2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).

3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.

4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.

CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.98 Remplissage et programmation d'une pompe d'infusion entièrement implantée et programmable

Code CHOP	Texte CHOP
00.98.10	Remplissage et programmation d'une pompe d'infusion entièrement implantée, programmable, à débit constant et profil quotidien variable

03.90 Insertion d'un cathéter dans le canal rachidien pour l'infusion de substances thérapeutiques ou palliatives

Code : Implantation ou remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale (03.9B.1-) *Note* : Insertion d'un cathéter dans l'espace épidural, sous-arachnoïdien ou sous-dural de la colonne vertébrale avec perfusion intermittente ou continue d'un médicament (également avec la création d'un réservoir)

Code CHOP	Texte CHOP
03.90.10	Insertion ou remplacement d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale, cathéter temporaire pour perfusion de test
03.90.11	Insertion ou remplacement d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale, cathéter permanent pour perfusion continue

03.99 Autres opérations sur la moelle épinière et les structures du canal spinal

Code CHOP	Texte CHOP
03.99.21	Chirurgie du système du liquide céphalorachidien, révision d'un réservoir sous-cutané, d'un cathéter ou d'une pompe à médicaments pour perfusion intrathécale et épidurale
03.99.41	Retrait d'un cathéter pour perfusion intrathécale et périurale

03.9B Procédures sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et périurale

EXCL. Interventions sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intraveineuse (39.9A.2-) Procédures sur ou avec une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intraventriculaire (02.98.-)

Code CHOP	Texte CHOP
03.9B.11	Implantation ou remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale avec profil variable programmable quotidien
03.9B.21	Révision sans remplacement d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale
03.9B.31	Retrait d'une pompe d'infusion entièrement implantable pour la perfusion intrathécale et épidurale

89.15 Autres études non invasives sur la fonction neurologique

Code CHOP	Texte CHOP
89.15.50	Recherche de la sensibilité aux opioïdes

Abréviations : Code. Eb. = Code également, EXCL. = exclusif

3. STIMULATION DE LA MOELLE ÉPINIÈRE POUR DOULEURS SÉVÈRES ET CHRONIQUES, PAR EXEMPLE AVEC Inceptiv™ avec technologie en boucle fermée, Vanta™ avec AdaptiveStim™ SureScan® IRM

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût Rémunération Poids/ 4/3)	Cost - weight/Jour	
M79,66	T91.3	03.93.10-11		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
		03.93.20-23		01	B21F	O	Implantation d'électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, permanent	1,589	2,4	1	0,205	4	0,179	CHF 15'890
M54.4	M96.1	03.93.10-11		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
		03.93.20-23		01	B21F	O	Implantation d'électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, permanent	1,589	2,4	1	0,205	4	0,179	CHF 15'890
M79,66	I73.0	03.93.10-11		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
		03.93.20-23		01	B21F	O	Implantation d'électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, permanent	1,589	2,4	1	0,205	4	0,179	CHF 15'890
M89.04		03.93.10-11		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
		03.93.20-23		01	B21F	O	Implantation d'électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, permanent	1,589	2,4	1	0,205	4	0,179	CHF 15'890

Test

Implantation de la(s) électrode(s) et du stimulateur lors de deux séjours hospitaliers

M79,66	T91.3	03.9A.12	03.93.21/23*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à électrodes multiples ou intervention spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
M54.4	M96.1	03.9A.12	03.93.21/23*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à électrodes multiples ou intervention spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
M79,66	I73.0	03.9A.12	03.93.21/23*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à électrodes multiples ou intervention spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
M89.04		03.9A.12	03.93.21/23*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à électrodes multiples ou intervention spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids/ 4/3)	Cost - weight/Jour	

Implantation de l'électrode et du stimulateur, procédure en deux étapes en un seul séjour hospitalier

M79,66 M54,4 M79,66 M89,04	T87.3 M96.1 I73.0 T91.3	03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec électrodes pour la stimulation cérébrale ou pompe à médicament ou CBH avec extrapyram.-moteur. Maladies de 14 jours ou plus ou procédures OR plus spécifiques	6,259	9,9	2	0,517	19	0,161	CHF 62'590
-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	----	-------	------------

Changement de l'électrode et du stimulateur

Z45.80		03.9A.12	03.93.21/23**	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à électrodes multiples ou intervention spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		03.9A.13	03.93.21/23**	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740

Explantation du stimulateur

Z45.80		03.9A.41		23	Z64C	M	Autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition post-transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Explantation de la(s) électrode(s)

Z45.80		03.94.10-21 ***		23	Z64C	M	D'autres facteurs influençant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	--------------------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost-weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost-weight/Jour	1er jour Coût + Rémunération Poids 4/3)	Cost-weight/Jour	

Révision du stimulateur sans remplacement

Z45.80		03.9A.31		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation du système de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Révision de l'(s) électrode(s) sans remplacement

Z45.80		03.99.30 - 33		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation du système de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	---------------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Post-programmation du stimulateur

M79.66	T91.3 + Z45.80	00.97.20		08	I71B	M	Maladies ou entorses musculaires et tendines, élongations, âge > 15 ans	0,553	4,4	1	0,239	10	0,12	CHF 5'530
M54.4	M96.1 + Z45.80	00.97.20		08	I68D	M	Maladies et blessures non chirurgicales dans la région de la colonne vertébrale, âge > 15 ans	0,573	5	1	0,256	12	0,109	CHF 5'730
M79.66	I73.0 + Z45.80	00.97.20		08	I71B	M	Maladies ou entorses musculaires et tendines, élongations, âge > 15 ans	0,553	4,4	1	0,239	10	0,12	CHF 5'530
M89.04		00.97.20		01	B71C	M	Maladies des nerfs crâniens et des nerfs périphériques	0,658	5	1	0,296	12	0,129	CHF 6'580

* En cas d'implantation initiale, pas de codage d'électrode si des électrodes définitives sont déjà implantées au moment de l'essai, ** Lors du changement d'électrode, ne coder que si cela est effectué, *** Encode le retrait de l'électrode, si cela est effectué.

- 1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).
- 2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).
- 3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.
- 4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.



CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte CHOP
00.97.20	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour la stimulation spinale <i>INCL.</i> Adaptation pharmacologique

03.93 Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur spinal

Code : Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale (03.9A.1-) Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation d'autres structures du canal rachidien (03.9A.2-)

Code CHOP	Texte CHOP
03.93.10	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural temporaire, d'un système à électrode unique, stimulation test
03.93.11	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural temporaire, d'un système multi-électrodes, stimulation test
03.93.20	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural permanent, d'un système à électrode unique, stimulation continue, percutanée
03.93.21	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, d'un système multi-électrodes, de la stimulation continue, percutanée
03.93.22	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, d'un système d'électrode unique, stimulation continue, chirurgie ouverte
03.93.23	Implantation ou remplacement de l'électrode d'un neurostimulateur péri-dural, d'un système multi-électrodes, stimulation continue, chirurgie ouverte

03.94 Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur spinal

Cod. eb. : Retirer un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale (03.9A.41) Retirer un neurostimulateur pour la neurostimulation de la racine antérieure (03.9A.42)

EXCL. Omettre le code - implantation ou remplacement de l'électrode d'un neurostimulateur spinal (03.93.-)

Code CHOP	Texte CHOP
03.94.10	Retrait de la(s) électrode(s) d'un neurostimulateur épidural, de l'électrode à tige, d'un système d'électrode unique
03.94.11	Retrait de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur épidural, d'une électrode à tige, d'un système multi-électrodes
03.94.20	Retrait de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur épidural, d'une électrode à plaque, d'un système à électrode unique
03.94.21	Retrait de la(s) électrode(s) d'un neurostimulateur épidural, d'une électrode à plaques, d'un système multi-électrodes

Abréviations : Code. Eb. = Code également, EXCL. = exclusif

03.99 Autres opérations sur la moelle épinière et les structures du canal spinal

Code CHOP	Texte CHOP
03.99.30	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, d'une électrode à tige, d'un système à électrode unique
03.99.31	Révision sans remplacement des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, d'une électrode à tige, d'un système multi-électrodes
03.99.32	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur péri-dural, d'une électrode à plaque, d'un système à électrode unique
03.99.33	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur épidual, d'une électrode à plaque, d'un système multi-électrodes

03.9A Procédures sur ou avec un neurostimulateur pour la stimulation de la moelle épinière et des structures du canal spinal

Code CHOP	Texte CHOP
03.9A.11	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale, système à électrode unique, non rechargeable
03.9A.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale, système multi-électrodes, non rechargeable
03.9A.13	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale, système multi-électrodes, rechargeable
03.9A.31	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale Neurostimulation épidurale pour dysfonctionnement intestinal et urinaire <i>Cod. eb.</i> : Révision sans remplacement de l'électrode d'un neurostimulateur péri-dural (03.99.30 - 03.99.33)
03.9A.41	Retrait d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale Neurostimulation épidurale pour dysfonctionnement intestinal et vésical <i>Cod. eb.</i> : Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur épidual (03.94.10 - 03.94.21) <i>EXCL.</i> Omettre le code - Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation épidurale (03.9A.1-)

4. STIMULATION NERVEUSE PÉRIPHÉRIQUE (PNS) POUR DOULEURS SÉVÈRES ET CHRONIQUES, PAR EXEMPLE AUSSI STIMULATION DES NERFS OCCIPITAUX (ONS) POUR LES CÉPHALÉES EN GRAPPE, PAR EXEMPLE AVEC Vanta™ avec AdaptiveStim™ SureScan® IRM, Intellis™ avec AdaptiveStim™ SureScan® IRM

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour ¹⁾	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	

Test

M79.61	G54.0	04.92.20-31 (si défaite. Electr. w.)		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
M79.66	G54.1	04.92.20-31 (si défaite. Electr. w.)		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
G44.0		04.92.20-31 (si défaite. Electr. w.)		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540
M54.5		04.92.20-31 (si défaite. Electr. w.)		01	B21G	O	Implantation d'autres électrodes	1,254	2,3	1	0,31	4	0,171	CHF 12'540

Implantation de l'électrode et du stimulateur

M79.61	G54.0	04.95.12	04.92.21/31*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec un système multi-électrodes ou une procédure spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		04.95.13	04.92.21/31*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
M79.66	G54.1	04.95.12	04.92.21/31*	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec un système multi-électrodes ou une procédure spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		04.95.13	04.92.21/31*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
G44.0		04.95.12	04.92.21/31*	01	B21D	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		04.95.13	04.92.21/31*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec un système multi-électrodes ou une procédure spécifique	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740
M54.5	M96.1	04.95.12	04.92.21/31*	01	B21D	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
		04.95.13	04.92.21/31*	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec un système multi-électrodes ou une procédure spécifique	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost - weight/Jour	1er jour Coût Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	

Changement de l'électrode et du stimulateur

Z45.80		04.95.12	04.92.21/31 **	01	B21D	O	Implantation d'un neurostimulateur avec un système multi-électrodes ou une procédure spécifique	3,071	2,3	1	0,207	4	0,187	CHF 30'710
Z45.80		04.95.13	04.92.21/31 **	01	B21C	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système multi-électrodes, rechargeable	4,174	2,5	1	0,257	5	0,21	CHF 41'740

Explantation du stimulateur

Z45.80		04.95.31		23	Z64C	M	D'autres facteurs influençant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Explantation de l'(s) électrode(s)

Z45.80		04.93.10-21 ***		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	-----------------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Révision du stimulateur sans remplacement

Z45.80		04.95.21		23	Z64C	M	D'autres facteurs influençant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision de la(s) électrode(s) sans remplacement

Z45.80		04.94.11-14		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	-------------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour ¹⁾	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3	Cost-weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids 4/3)	Cost weight/Jour	

Post-programmation du stimulateur

M79.61	Z45.80	00.97.30		08	I71B	M	Maladies ou entorses musculaires et tendines, élongations, âge > 15 ans	0,553	4,4	1	0,239	10	0,12	CHF 5'530
M79.66	Z45.80	00.97.30												
G44.0	Z45.80	00.97.30		01	B77B	M	Mal de tête et âge > 15 ans	0,489	3,4	1	0,21	7	0,095	CHF 4'890
M54.5	Z45.80 + M96.1	00.97.30		08	I68D	M	Maladies et lésions non chirurgicales de la région de la colonne vertébrale, âge > 15 ans	0,573	5	1	0,256	12	0,109	CHF 5'730

* En cas d'implantation initiale, pas de codage d'électrode si des électrodes définitives sont déjà implantées au moment de l'essai, ** Lors du changement d'électrode, ne coder que si cela est effectué, *** Encode le retrait de l'électrode, si cela est effectué.

1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).

2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).

3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.

4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.

CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte CHOP
00.97.30	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour la stimulation périphérique <i>INCL.</i> Adaptation pharmacologique

04.92 Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique

Code : Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation périphérique (04.95.1-)

Code CHOP	Texte CHOP
04.92.10	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique temporaire, d'un système à électrode unique, stimulation test
04.92.11	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique temporaire, d'un système multi-électrodes, stimulation test
04.92.20	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique permanent, d'une électrode à tige, d'un système à électrode unique, percutanée
04.92.21	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique permanent, d'une électrode à tige, d'un système multi-électrodes, d'un percutané
04.92.30	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique permanent, d'une électrode à plaque, d'un système à électrode unique, de chirurgie ouverte
04.92.31	Implantation ou remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique permanent, d'une électrode à plaque, d'un système multi-électrodes, chirurgie ouverte

04.93 Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique

Cod. ibid. : Retrait d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique (04.95.3-)*EXCL.* Omission du code - implantation ou remplacement de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique (04.92.-)

Code CHOP	Texte CHOP
04.93.10	Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à tige, d'un système d'électrode unique
04.93.11	Retrait de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à tige, d'un système multi-électrodes
04.93.20	Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à plaque, d'un système à électrode unique
04.93.21	Retrait de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à plaque, d'un système multi-électrode

Abréviations : Code. Eb. = Code également, EXCL. = exclusif

04.94 Révision sans remplacement de l'électrode d'un neurostimulateur périphérique

Code CHOP	Texte CHOP
04.94.10	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, n.n.bez.
04.94.11	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à tige et d'un système à électrode unique
04.94.12	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à tige, d'un système multi-électrodes
04.94.13	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à plaque, d'un système à électrode unique
04.94.14	Révision sans remplacement de l'électrode ou des électrodes d'un neurostimulateur périphérique, d'une électrode à plaque, d'un système multi-électrodes

04.95 Procédures sur ou avec un neurostimulateur périphérique

Code CHOP	Texte CHOP
04.95.11	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation périphérique, système à électrode unique, stimulation non rechargeable du nerf sacré pour dysfonctionnement intestinal et vésical
04.95.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour une neurostimulation périphérique, système multi-électrodes, non rechargeable
04.95.13	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation périphérique, système multi-électrodes, rechargeable
04.95.21	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation périphérique Stimulation du nerf sacré pour dysfonctionnement intestinal et vésical
04.95.31	Retrait d'un neurostimulateur pour la neurostimulation périphérique Stimulation du nerf sacré pour dysfonctionnement intestinal et vésical

5. STIMULATION CÉRÉBRALE PROFONDE pour les troubles du mouvement graves et chroniques ou l'épilepsie, par exemple avec Percept™ PC, Percept™ RC avec la technologie BrainSense™ Sensing

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	

Sélection

G20.11	89.15.90 (Respectez les critères minimums pour un traitement complexe)	89.15.40	01	B67C	M	Maladie de Parkinson	0,844	6,8	1	0,399	15	0,124	CHF 8'440
				B67B**	M	La maladie de Parkinson avec un CC extrêmement sévère ou certains diagnostics ou ajustements des paramètres de stimulation neurologique, ou KBH avec extrapyr.-moteur. Maladies après 7 jours de traitement	1,14	9,6	2	0,375	17	0,121	CHF 11'400
G24.1	89.15.90 (Respectez les critères minimums pour un traitement complexe)		01	B85B (<16 ans : B85A)	M	Maladies dégénératives du système nerveux, âge > 15 ans	0,817	5,9	1	0,38	15	0,14	CHF 8'170
G25.0	89.15.90 (Respectez les critères minimums pour un traitement complexe)		01	B81C	M	Autres maladies du système nerveux	0,739	5,9	1	0,335	13	0,127	CHF 7'390
G40.1 ou G40.2	89.15.90 (Respectez les critères minimums pour un traitement complexe)		01	B76H	M	Crises, âge > 5 ans	0,6	3,5	1	0,264	8	0,159	CHF 6'000

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	

Implantation d'électrodes et de stimulateur *

G20.11			02.93.34 +	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec électrodes pour la stimulation cérébrale ou pompe médicamenteuse ou KBH dans le cas d'un moteur extrapyram. Maladies après 14 jours de traitement ou plusieurs fois certaines interventions en bloc opératoire	6,259	9,9	2	0,517	19	0,161	CHF 62'590
G24.1		02.97.12	89.1A.10-11											
G25.0														
G40.1		02.97.15	02.93.34* 89.1A.10-11	01	B21A	O	Implantation d'un neurostimulateur avec Électrodes pour la stimulation cérébrale avec système multi-électrodes, rechargeables	7,402	8,4	1	0,697	12	0,172	CHF 74'020

Explantation du stimulateur

Z45.80		02.97.31		23	Z64C	M	D'autres facteurs affectant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Explantation du stimulateur et des électrodes

Z45.80		02.97.31	02.93.51	23	Z01Z	O	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	----------	----------	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Révision du stimulateur sans remplacement

Z45.80		02.97.21		23	Z64C	M	D'autres facteurs influençant l'état de santé et le suivi du traitement après la fin du traitement ou la condition après une transplantation d'organe, plus d'un jour d'occupation	0,518	3,7	1	0,231	10	0,1	CHF 5'180
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-----	-----------

Révision de l'(s) électrode(s) sans remplacement

Z45.80		02.93.41 ou 02.93.42 (par exemple rallonge de câble)		23	Z01Z	M	Procédures OR pour d'autres affections qui conduisent à l'utilisation des soins de santé	0,906	3,5	1	0,416	9	0,159	CHF 9'060
--------	--	--	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

* Stimulateur DBS de remplacement B21D pour stimulateurs non rechargeables et B21C pour stimulateurs rechargeables. Voir page 8 à l'aide de l'exemple SCS.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus

CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour 1)	Durée limite inférieure de séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	

Post-programmation du stimulateur

G20.11	Z45.80	00.97.10		01	B67C	M	Maladie de Parkinson	0,844	6,8	1	0,399	15	0,124	CHF 8'440
					B67B**	M	La maladie de Parkinson avec un CC extrêmement sévère ou certains diagnostics ou ajustements des paramètres de stimulation neurologique, ou KBH avec extrapyr.-moteur. Maladies après 7 jours de traitement	1,14	9,6	2	0,375	17	0,121	CHF 11'400
G24.1	Z45.80	00.97.10		01	B85B	M	Maladies dégénératives du système nerveux, âge > 15 ans	0,817	5,9	1	0,38	15	0,14	CHF 8'170
G25.0	Z45.80	00.97.10		01	B81C	M	Autres maladies du système nerveux	0,739	5,9	1	0,335	13	0,127	CHF 7'390
G40.1	Z45.80	00.97.10		01	B76H	M	Crises, âge > 5 ans	0,6	3,5	1	0,264	8	0,159	CHF 6'000

* Lors du changement, codez les électrodes avec 02.93.34, si effectué. Cela conduit ensuite au B21A avec un poids de coût de 6,989.

** En cas de diagnostics secondaires pertinents ou d'altération sévère ou par exemple CHOP 89.1A.11 Ajustement neurologique des paramètres de stimulation, plus de 5 jours

1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).

2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).

3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.

4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.



CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte CHOP
00.97.10	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour la stimulation centrale

00.9A.2 Type de matériau utilisé pour le remplacement des tissus et le renforcement tissulaire

Code CHOP	Texte CHOP
00.9A.2C	Matériau (partiellement) absorbable, synthétique, avec un revêtement antimicrobien, par exemple des copolymères polyglycolides, du carbonate de polytriméthylène

02.93 Procédures sur ou avec électrode pour la neurostimulation intracrânienne
Implantation, insertion ou remplacement d'une électroencéphalographie Implantation de récepteur, insertion ou remplacement d'électrodes dans le foramen Implantation ovale, insertion ou remplacement de chevilles épidurales Implantation, insertion ou remplacement de grilles sous-durales Implantation, insertion ou remplacement de bandes sous-durales Implantation, insertion ou remplacement d' *électrodes profondes*
Remarque : L'application d'un cadre stéréotaxique est incluse dans le code.

Code CHOP	Texte CHOP
02.93.34	Implantation ou remplacement de microélectrodes permanentes pour l'enregistrement et la stimulation multiloculaires
02.93.41	Révision sans remplacement des électrodes pour la neurostimulation intracrânienne, stéréotaxie, système permanent d'électrode unique pour stimulation continue
02.93.42	Révision sans remplacement des électrodes pour la neurostimulation intracrânienne, stéréotaxique, système permanent multi-électrodes pour stimulation continue
02.93.51	Retrait des électrodes pour la neurostimulation intracrânienne <i>Cod. ibid.</i> : Retrait d'un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne (02.97.3-) EXCL. Omission du code - implantation ou remplacement des électrodes pour la neurostimulation intracrânienne (02.93.3-)

02.97 Interventions sur ou avec un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne

Code CHOP	Texte CHOP
02.97.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne, système multi-électrodes, non rechargeable
02.97.15	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne, système multi-électrodes, rechargeable, bidirectionnel
02.97.21	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne
02.97.31	Retrait d'un neurostimulateur pour la neurostimulation intracrânienne

89.15 Autres études non invasives sur la fonction neurologique

Code CHOP	Texte CHOP
89.15.40	Examen neurologique des troubles du mouvement, examen de la pharmacosensibilité par test quantitatif
89.15.90	<p>Diagnostiques complexes avant la stimulation cérébrale profonde Dans le cas des troubles du mouvement ou des maladies neurologiques ou psychiatriques (sans troubles du mouvement)</p> <p><i>Code : Examen neurologique</i> des troubles du mouvement, examen de la pharmacosensibilité avec tests quantitatifs et vidéo-documentés (15.89.40) <i>Note</i> : Caractéristiques minimales : - examen neurologique et psychiatrique, examen de la traitabilité chirurgicale (y compris IRM du crâne), - consultation détaillée du patient et des proches (au moins 2 heures au total, également en plusieurs séances), - Tests neuropsychologiques standardisés préopératoires détaillés (incluant : tests de l'attention, de la mémoire verbale et non verbale, des fonctions exécutives, des compétences visuoconstructives)</p>

89.1A Ajustement neurologique des paramètres de stimulation Contexte postopératoire

INCL. Diagnostic clinique fonctionnel quantitatif avec des tests standardisés scientifiquement reconnus (par exemple UPDRS pour la maladie de Parkinson, BFMRS pour la dystonie) *Note* : Caractéristiques minimales : Équipe spécialisée dirigée par un spécialiste en neurologie avec au moins 1 an de formation clinique spécialisée supervisée en stimulation cérébrale profonde avec une équipe interdisciplinaire et les infrastructures nécessaires (neurochirurgie stéréotaxique, Neurologie spécialisée dans les troubles du mouvement, neuroradiologie).

Si des patients atteints de troubles psychiatriques sont traités par stimulation cérébrale profonde, un spécialiste en psychiatrie doit faire partie de l'équipe interdisciplinaire.

Code CHOP	Texte CHOP
89.1A.00	Ajustement neurologique des paramètres de stimulation, s.n.
89.1A.10	Ajustement neurologique des paramètres de stimulation, jusqu'à 5 jours inclus
89.1A.11	Ajustement neurologique des paramètres de stimulation, plus de 5 jours

93.59 Autres immobilisations, compression et soins des plaies

Code CHOP	Texte CHOP
93.59.09	Autres immobilisations, compression et soins des plaies, autres

Abréviations : INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

6. TRAITEMENT AVEC LE SYSTÈME VISUALASE™ POUR L'ABLATION LASER ASSISTÉE PAR IRM

Postes pertinents pour SwissDRG

Note : Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le diagnostic principal doit être adapté au cas concerné.

Système SwissDRG 2026 (Version 15.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
CIM		CHOP		MDC	RDG suisse	Partition	Texte suisse DRG	Cost - weight	Durée moyenne du séjour ¹⁾	Durée limite inférieure du séjour		Durée supérieure de séjour		Revenus de base rate CHF 10 000.-
HD	ND	HP	NP							1er jour avec le départ 2/3)	Cost - weight/Jour	1er jour Coût - Rémunération Poids 4/3)	Cost - weight/Jour	
C71.0		01.51.41		01	B20C	O	Certaines interventions intracrâniennes complexes ou une chirurgie majeure de la colonne vertébrale avec une procédure complexe ou un traitement de soins intensifs complexes > 119 points d'application ou une cellule cervicale sévère, âge > 15 ans	2,112	5,6	1	0,44	11	0,241	CHF 21'120,00
G40.1		01.51.49												

1) Les jours d'occupation utilisés comme base pour le calcul du tarif forfaitaire par cas (selon les données fournies par les hôpitaux du réseau).

2) Premier jour d'occupation sur lequel une déduction du tarif forfaitaire par cas doit être effectuée (pas de déduction si : Durée minimale de séjour en nuit = Premier jour avec déduction + 1).

3) Premier jour d'occupation au cours duquel un tarif journalier est payé en plus du tarif forfaitaire par cas.

4) Si la définition de la DRG ne permet pas de limite inférieure de durée de séjour et/ou de durée supérieure de hauban, alors aucune valeur n'est indiquée dans le catalogue en conséquence.

CODES POSSIBLES DE CHOP 2026

00.3 Chirurgie guidée par ordinateur
Navigation sans image Chirurgie guidée par images Navigation sans scanner

Cod. eb. : Mesure diagnostique ou thérapeutique *Note* : Les codes suivants sont des codes supplémentaires. La procédure spécifique doit être codée séparément.

Code CHOP	Texte CHOP
00.32	Chirurgie guidée par ordinateur avec IRM/ARM

00.99 Autres interventions spécifiques

Cod. ibid. : Les mesures spécifiques à chaque organe.

Note : Les codes suivants fournissent des informations supplémentaires sur les interventions chirurgicales et d'imagerie. Ils doivent être utilisés au sens d'un codage supplémentaire, sauf si l'information est déjà contenue dans le code lui-même.

Code CHOP	Texte CHOP
00.99.60	Utilisation d'un système de navigation <i>EXCL.</i> Chirurgie assistée par ordinateur (00.3)
00.99.92	Utilisation intraopératoire des techniques d'imagerie <i>Cod. eb.</i> : Intervention chirurgicale et application du système de navigation

01.24 Autres craniotomies

Décompression du crâne Exploration du crâne Craniotomie pour drainer un abcès épidural Craniotomie pour drainer un hématome extradural Trépanation du crâne

EXCL. Autre incision sur le cerveau, extraction d'un corps étranger intracérébral (39.01.30)

Code CHOP	Texte CHOP
01.24.2	Accès par le dôme <i>Code</i> : La mesure diagnostique ou thérapeutique correspondante si la voie d'accès n'est pas déjà incluse dans le code. <i>EXCL.</i> Craniotomie en tant que procédure indépendante (24.01.10-24.01.16) <i>Note</i> : Les codes suivants sont des codes supplémentaires. Ils ne doivent être utilisés que pour indiquer la route d'accès dans le contexte d'une opération.

Abréviations : Code. Eb. = Code également, EXCL. = exclusif

01.24.20	Craniotomie du dôme comme accès, n.n.bez.
01.24.21	Trépanation par puits de dôme comme accès
01.24.22	Ouverture du crâne guidée stéréotaxiquement via le dôme comme accès
01.24.29	Craniotomie du dôme comme accès, autre

01.51 Excision et destruction de la lésion ou du tissu sur le cerveau et les méninges

EXCL. Biopsie ouverte des méninges (01.11.-01.12.-)

Code CHOP	Texte CHOP
01.51.4	Destruction de la lésion ou du tissu du cerveau (ablation thermique induite par laser) <i>INCL.</i> Insertion d'un cathéter code intracérébral <i>eb.</i> : Accès par le dôme (01.24.2-)
01.51.41	Destruction du tissu tumoral intracérébral du cerveau
01.51.42	Destruction du tissu tumoral intracérébral qui n'est pas celui du cerveau
01.51.49	Destruction de la lésion ou du tissu du cerveau, autres

Abréviations : Code. Eb. = Code également, INCL. = inclus, EXCL. = exclusif

Medtronic

Medtronic (Suisse) Ltd

Weltpoststrasse 5 3015 Berne Téléphone : +41 31 868 01 00 Fax : +41 31 868 01 98 swisscontact@medtronic.com

21167278-fr-ch-emea © Medtronic, Inc. 2026. Tous droits réservés. Version 1/2026 © Medtronic (Suisse) Ltd. Tous droits réservés.

Avis juridique

Ce document contient des exemples sélectionnés. Medtronic ne revendique en rien l'exhaustivité ou l'exactitude des informations fournies. En conséquence, toute réclamation contre Medtronic en vertu de ce dépliant est exclue. Medtronic souligne que les exemples ne peuvent pas être exhaustifs, notamment en ce qui concerne les diagnostics et les positions TAR-MED mentionnés, car chaque patient est différent. En particulier, ce prospectus ne contient aucune information sur les questions générales de remboursement ou les thérapies d'autres fabricants. Toute reproduction, totale ou partielle, est interdite sans le consentement écrit préalable de Medtronic.

Des informations détaillées sur les instructions d'utilisation, les procédures d'implantation, les indications, les contre-indications, les avertissements, les précautions et les complications possibles sont disponibles dans le manuel du produit. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant local de Medtronic et/ou consulter le site web de Medtronic à medtronic.com/en.

Des informations sur les produits respectifs se trouvent dans les instructions d'utilisation sous www.medtronic.com/manuals. Les manuels peuvent être consultés à l'aide de la dernière version d'un navigateur Internet courant. Pour de meilleurs résultats, utilisez Adobe Acrobat® Reader avec votre navigateur.